



Re-mariage, procedures a engager

Par **les2ju**, le **07/12/2008 à 12:48**

voila, je suis pacsé, mon compagnon a été marié dans le passé et son ex femme a garder le nom de famille. Hors nous avons le projet de nous marier incessamment sous peu. rnJe voudrai savoir comment sa se passe par rapport au PACS, s'il faut l'annulé ou quoi.rnEt pour l'ex femme de mon compagnon? Perdrat-elle automatiquement le nom de famille ou faut-il faire des demarches?

Par **Tisuisse**, le **07/12/2008 à 13:31**

Cette question relative au nom de famille de l'ex-épouse, a déjà été posée par vos soins. J'y ai répondu donc, rien de plus.rnrnPour le pacs, il sera automatiquement abrogé par le mariage. Signalez ce pacs lors de votre inscription en mairie.